

Crise des matières premières : des propositions pour réduire les risques

Date de publication : 27 mai 2021

Points clés :

- Le GIMELEC, dans sa précédente note technique « Crise des matières premières : des impacts opérationnels en vue » publiée le 10 mai 2021, détaillait l'évolution des prix des matières premières utilisées dans le secteur des réseaux électriques, couplée aux difficultés croissantes du fret international, en particulier maritime. Cette note précisait également que ces évolutions commençaient à avoir des impacts opérationnels sur les livraisons de matériels en Europe et en France.
- Dans cette note, Le GIMELEC et ses membres confirment l'évolution en cours et s'attendent à une poursuite de cette situation sur les deuxième et troisième trimestres 2021, et intègrent la possibilité de tensions croissantes liées au cycle de développement des énergies renouvelables.
- Le GIMELEC, en complément des actions du Ministère de l'Economie, réaffirme la nécessité d'un renforcement du dialogue entre les acteurs de la filière électronumérique et leurs partenaires, et formule à cet effet des propositions de bonnes pratiques concrètes pour minimiser le risque de décorrélation entre coûts d'approvisionnement et prix de marchés.

Une dynamique des cours de matière première qui déstabilise certains équilibres de marchés

Dans sa précédente note, le GIMELEC rappelait les niveaux importants de coûts atteints par certaines matières premières. Mais plus que les niveaux eux-mêmes, c'est bien la rapidité et la volatilité de leur évolution qui sont exceptionnelles et qui posent des problèmes dans nombre de secteurs dont les marchés se caractérisent à la fois par des modalités de passation longues et des durées importantes. Les outils habituels de révision des prix sont alors généralement inadaptés aux tendances actuelles.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a sensibilisé dans ce sens les acheteurs publics dans un communiqué de presse du 20 mai 2021¹, et annonce mettre en place une médiation chargée de faciliter le dialogue et le soutien aux entreprises.

Des propositions immédiates pour les marchés à venir

Sur la base de ce constat partagé, le GIMELEC propose dans cette présente note certaines pistes de bonnes pratiques pour nourrir le dialogue sur les marchés en cours d'élaboration :

- Prévoir des clauses de révisions de prix intégrant au moins une référence à des indices officiels de fixation des cours, dès lors que le coût de revient est fortement impacté par les matières premières (cette mesure obligatoire pour les marchés publics comme le rappelle le Ministère).
- Concernant les périodicités de révision de prix, privilégier une base mensuelle ou trimestrielle, ou intégrer une clause automatique de révision de prix en cas de dépassement d'un seuil raisonnable d'évolution des coûts de matières premières.
- Prendre en compte l'ensemble des variations de cours dans ces formules et non pas uniquement une partie de celles-ci et s'assurer de la représentativité réelle des pondérations entre indices de matières premières par rapport à la réalité physique des biens produits.
- Considérer comme indices zéro des formules de révisions de prix les valeurs connues au moment des négociations de prix, mais introduire des mises à jour en cas de délais de procédure trop importants au

¹ https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=468EFCEB-5FDB-42DB-B94E-65A725B895E6&filename=1021%20CP%20-%20Approvisionnement%20en%20mati%C3%A8res%20premi%C3%A8res.pdf

regard de l'évolution des cours, ou d'un décalage excessif entre la dernière négociation des prix et l'entrée en vigueur des marchés et/ou la passation des premières commandes.

- Prendre en considération des indices reflétant au mieux les coûts des fournisseurs, qui soient disponibles sans trop de décalage avec leur mise en application (de nombreux indices utilisés à ce jour ont cinq à six mois de décalage). Le cas échéant, prévoir un dispositif de compensation annuel des écarts liés aux dates d'applications des indices, en ramenant les volumes commandés aux indices applicables à cette date.

Des propositions pour les marchés en cours

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance précise dans sa récente note que les mesures d'adaptation doivent également couvrir les marchés en cours. Le Ministère propose plus spécifiquement deux points :

- *de veiller, au cas par cas, à ne pas appliquer de pénalités lorsque les retards de livraison ou d'exécution sont liés aux envolées des prix des matières premières ou de pénuries d'approvisionnement des entreprises ;*
- *quand cela est possible, d'accorder des reports de délais et de réfléchir, au cas par cas, aux autres mesures d'exécution qui permettraient d'apporter une réponse à cette situation.*

Le GIMELEC soutient ces recommandations et reconnaît qu'il est complexe et peu souhaitable de toucher à la structure des contrats signés dans le passé, car cela pourrait déstabiliser la concurrence. En revanche, dans la lignée des mesures proposées par la puissance publique, le GIMELEC souligne qu'une modification concertée et exceptionnelle des dates de révision des formules de prix pourrait être étudiée par les parties prenantes afin de déclencher rapidement un rééquilibrage économique.

Un dialogue nécessaire pour réduire les risques

Le GIMELEC propose aux acteurs de la filière d'entamer un dialogue pour évaluer les mesures possibles, telles que les formules de prix, les conditions d'activation de clauses de sauvegarde ou l'adaptation des pénalités de retard.

Contact GIMELEC :

Rodolphe de Beaufort

Délégué général adjoint

rdebeaufort@gimelec.fr

Le GIMELEC est le groupement des entreprises de la filière électronique en France. Ses 200 membres génèrent 15 milliards d'euros de CA depuis la France et emploient 67 000 personnes en France. Les adhérents conçoivent et déploient les technologies électriques et numériques pour le pilotage optimisé et sécurisé des énergies, des infrastructures, de l'industrie, des bâtiments et de l'électromobilité. À la conjonction de l'électron et de l'octet, l'engagement du GIMELEC en faveur de l'économie circulaire s'inscrit dans une volonté de développement des entreprises en France et à l'international.

Electrique, numérique et écologique, tel est notre futur ! Nous décuplons les énergies.